

L'Empire entre monarchie et dictature

Par Jean Tulard, avec l'aimable autorisation de napoleon.org

Une dictature ?

Une monarchie ?

Un courant politique ?

On n'a pas fini de s'interroger sur la nature du pouvoir napoléonien. Que fut-il au juste ? Une dictature ? Une monarchie ? Un régime hybride ? Quel type de dictature a-t-il représenté ? S'il fut une monarchie, a-t-elle été parlementaire, absolue ou éclairée ? Essayons d'y voir clair.

Une dictature ?

Au départ un coup d'État mais justifié par les carences de la constitution de 1795 qu'il était impossible de réviser par la voie légale, ses auteurs ayant prévu un délai de neuf ans entre l'initiative d'une réforme et la réforme elle-même. C'est donc tout naturellement que Sieyès fait appel à un militaire (il avait d'abord songé à Joubert puis à Moreau) pour intimider les deux assemblées, les obliger à proclamer la constitution de l'an III renversée et à en accepter une nouvelle, cru Sieyès, destinée à sauver la République.

Sieyès s'est-il arrêté à l'idée d'une dictature provisoire ? L'idée était dans l'air et déjà Marat l'avait revendiquée en 1793. Fabre d'Olivet affirme dans ses souvenirs que les Jacobins purs et durs avaient proposé la dictature à Bernadotte mais celui-ci souhaitait la tenir de la représentation nationale. La dictature de Bonaparte est accidentelle : elle est la conséquence de sa maladresse et de son désarroi au conseil des Cinq Cents. L'opération parlementaire de Sieyès est compromise : il faut faire donner la troupe alors que celle-ci n'avait qu'un rôle d'intimidation. Dès lors le vrai patron du coup d'État cesse d'être Sieyès pour devenir Bonaparte, un général. De parlementaire le coup d'État devient militaire.

L'accusation de dictature militaire est donc lancée contre le Consulat. En fait, rien ne permet de l'étayer. Bonaparte affirme avec constance la supériorité du civil sur le militaire. Quelques citations : « Nous sommes trente millions d'hommes réunis par les lumières, la propriété, le commerce ; trois ou quatre cent mille militaires ne sont rien auprès de cette masse », ou encore : « Les soldats ne sont que les enfants des citoyens. L'armée c'est la nation ». Thibaudeau rapporte un propos de Bonaparte au conseil d'État : « Je n'hésite pas à penser, en fait de prééminence, qu'elle appartient incontestablement au civil ».

Certes il faut faire la part de l'opportunisme au temps du Consulat : le souvenir du terrible comité de Salut public qui n'hésitait pas à faire guillotiner ses généraux est encore tout frais. Mais rien dans les faits ne permet de parler de dictature militaire. Bien au contraire, beaucoup de généraux complotèrent contre le régime et furent exilés dans des ambassades lointaines. Les généraux n'occupent pas les ministères et les rares officiers envoyés dans des préfectures sont fatigués ou à la retraite. La section guerre au conseil d'État n'a qu'un rôle consultatif. Il n'y a pas une caste militaire contrôlant tout, du pouvoir à l'économie, Assurément la guerre donne au régime une imprégnation militaire : exaltation du chef, stricte discipline, propagande belliciste et monuments guerriers, Mais rien de comparable à une dictature sud-américaine.

Peut-on parler d'un despotisme éclairé tant à la mode en cette fin du XVIIIe siècle ? Ce fut en effet l'époque où un souverain décidait de faire le bonheur de son peuple sans lui demander son avis et souvent même en le brusquant, En fait, les réformes du Consulat s'imposaient d'elles-mêmes et étaient souhaitées, Le Premier

Consul agit en accord avec le peuple grâce à la pratique du référendum, Bonaparte remet ainsi son pouvoir en jeu, Cet usage du référendum est contraire à l'esprit même du despotisme éclairé qui tient le peuple pour incapable de comprendre ce qui assurera son bonheur.

Bonaparte est-il un tyran à la façon d'un Caligula ? Se comporte-t-il en homme dont les fantaisies ne sont bridées par aucun obstacle ? Nullement, malgré les affirmations des pamphlets qui suivirent la chute de l'Empire, s'efforçant de créer une légende noire. Bonaparte doit tenir compte de la constitution. Les assemblées ont - en théorie - un rôle de contre-poids même s'il ne faut pas exagérer cette influence comme l'a fait Pietri dans Napoléon et le Parlement. Il serait plus juste de parler de « dictature de salut public » à la romaine. Napoléon ne manquera pas de le rappeler à Sainte-Hélène : « Lorsque je me mis à la tête des affaires, la France se trouvait dans le même état que Rome lorsqu'on déclarait qu'un dictateur était nécessaire pour sauver la République. Tous les peuples les plus puissants de l'Europe s'étaient coalisés contre elle. Pour résister avec succès, il fallait que le chef de l'État pût disposer de toute la force et de toutes les ressources de la nation ».

Le Premier Consul redresse une situation désespérée : pacification religieuse grâce au concordat de 1801, rétablissement financier (Banque de France, franc-germinal), réformes administratives (loi du 28 pluviôse an VIII créant les préfets), victoires à l'extérieur mettant fin à dix ans de guerre. Certes, comme on tend à le montrer aujourd'hui, cette réussite a bénéficié de certaines mesures et des victoires du Directoire ; reste que Bonaparte apporte une solution, ce que n'avait pu faire le Directoire, aux problèmes hérités de la Révolution.

L'empire de 1804 est la continuation de cette dictature ; l'empire héréditaire n'est que la perpétuation de la dictature de salut public face aux dangers intérieurs (la conspiration de l'an XII) et extérieurs (la troisième coalition). La dictature romaine avait une durée limitée, celle de Bonaparte avait bénéficié au départ d'un délai plus long (dix ans) mais elle restait circonscrite dans le temps. Désormais, elle n'a plus de limites mais n'en est pas moins une dictature. De là les ambiguïtés du nouveau régime. Le terme de « République » est conservé sur les monnaies jusqu'en 1808, le calendrier républicain ne disparaît qu'en 1806.

L'hymne officiel est :

« Veillons au salut de l'Empire ;

Veillons au maintien de nos droits.

Si le despotisme conspire, Conspirons la perte des rois ! ».

Dans la cérémonie du sacre, la messe a moins d'importance que le serment par lequel Bonaparte s'engage à défendre les conquêtes de la Révolution. Un référendum a d'ailleurs sanctionné l'établissement de l'Empire. Au demeurant, l'hérédité n'a pas grand sens puisque le nouvel empereur n'a pas d'enfant et que Joséphine répand la rumeur qu'il est incapable d'en avoir, Il s'agit surtout d'éviter dans l'immédiat le vide du pouvoir qui aurait pour effet de favoriser une restauration des Bourbons, perspective qui terrifie les anciens conventionnels depuis la menaçante proclamation de Louis XVIII à Vérone, après la mort officielle de Louis XVII. Ainsi une continuité serait maintenue en cas d'accident ou d'attentat réussi contre Bonaparte. On reste dans le provisoire faute de trouver une solution qui assurerait l'héritage de la Révolution.

Une monarchie ?

Ce n'est que chez les historiens romains que Cincinnatus, après avoir sauvé la République, retourne à sa charrue.

À partir de son mariage avec Marie-Louise, en 1810, Napoléon, devenu le neveu de Louis XVI et de Marie-Antoinette, et le gendre d'un Habsbourg, tente de transformer sa dictature en point de départ d'une nouvelle dynastie. Les signes d'une telle évolution étaient perceptibles dès 1804 sous l'impulsion d'un courant néomonarchiste qui allait de Fontanes à Fievée. Le premier roi ne fut-il pas un soldat heureux ? Pourquoi ne pas créer une dynastie qui tournerait la page de l'Ancien Régime ? On voit reparaître dans une cour qui copie les vieux usages les plus grands noms de la noblesse. Dans une note du 14 juin 1810 - l'Empereur n'emploie-t-il pas le mot honni de « privilège » ? En 1811, la naissance du roi de Rome donne enfin à la notion d'hérédité tout son sens. Napoléon peut parler de IV^e dynastie. Jusqu'alors, la propagande avait surtout exalté le sauveur, l'homme providentiel, à travers tableaux, estampes, médailles, journaux et bulletins de la Grande Armée. Désormais, le glissement s'opère vers une famille. Une enquête est lancée sur la question de savoir si « l'histoire glorieuse de la IV^eme dynastie » est bien enseignée dans les lycées. Après les Mérovingiens, les Carolingiens et les Capétiens, voici les Bonaparte. Ceux-ci ne sont-ils pas alliés aux Habsbourg ?

Une dynastie ne s'impose qu'avec le temps. C'est ce qui a manqué à Napoléon. Il continue à être perçu comme un dictateur, en France même. La terrible affaire Malet, en octobre 1812, souligne cruellement l'échec du projet dynastique. Ni les soldats ni les fonctionnaires, apprenant la mort de Napoléon Ier, ou prétendue telle, ne réagissent en criant « Vive Napoléon II ». C'est qu'il n'y a pas de Napoléon I^{er} ; il y a Napoléon. Un dictateur dont la mort ouvre la voie à tous les reniements ou du moins à toutes les prudences. En 1814, personne ne se soucie du roi de Rome, et pas davantage en 1815. « Ce diable de roi de Rome, on l'oublie toujours », avouait Frochot pour justifier sa pitoyable conduite dans l'affaire Malet. « Je le connais mais ne le reconnais pas », déclare tranquillement Talleyrand apercevant l'enfant à Vienne.

Dans cette absence de distinction entre l'Empereur et un dictateur, il faut faire intervenir le comportement de Napoléon lui-même. Il prend toutes ses décisions sans consultation et n'essaie pas d'imposer une monarchie constitutionnelle, à l'anglaise, qui eût été très populaire. Il se comporte en monarque absolu de droit divin, d'où la nouvelle importance du sacre. Ce n'est qu'à Sainte-Hélène qu'il parlera - mais trop tard - d'une monarchie parlementaire s'appuyant sur les nouvelles élites.

L'idée de succession est-elle écartée après la chute de l'Empire ? Nullement et cette succession continue à être régie par la loi salique. Joseph, l'aîné, qui aurait dû avoir le trône et auquel on a confié, pour régulariser, la couronne d'Espagne, n'a que des filles. Lucien a été écarté de la succession pour cause de mariage condamné par son frère. Jérôme, plus habilement, a su faire amende honorable mais Louis passe devant lui. Il a trois fils : Napoléon-Louis-Charles meurt en 1807, Napoléon-Louis en 1831. C'est Louis-Napoléon qui deviendra Napoléon III. Mais, curieusement, ce dernier passera d'abord par la présidence de la République, comme son oncle avait d'abord été Premier Consul. Comme le premier des Napoléonides, Louis-Napoléon, dans une République vouée à l'anarchie et au désordre (les journées de juin 1848 ont terrorisé tous les propriétaires) prend dans un premier temps figure de sauveur plutôt que d'héritier légitime d'un trône comme Louis XVIII en 1814. N'est-ce pas le prince lui-même qui note : « Dans toutes mes aventures, j'ai été dirigé par un principe. Je crois que, de temps en temps, des hommes sont créés, que j'appellerai providentiels, dans les mains desquels les destinées de leur pays sont remises. Je crois être moi-même un de ces hommes. Si je me trompe, je peux périr inutilement. Si j'ai raison, la Providence me mettra en état de remplir ma mission ». Ce n'est pas au titre de sa naissance que s'impose Napoléon III, mais par un coup d'État qu'approuve une large partie de la population. Toujours la sanction populaire. Et la défaite de Sedan ne permet pas de transmettre la couronne impériale à Napoléon IV. La succession n'est pas automatique, comme c'était la règle (pas toujours suivie) sous l'Ancien Régime.

Un courant politique ?

De Louis-Napoléon Bonaparte, Guizot disait : « C'est beaucoup d'être à la fois une gloire nationale, une garantie révolutionnaire et un principe d'ordre ». Ce qui va en effet porter Louis-Napoléon, c'est en effet une doctrine qui avait manqué au premier des Napoléonides : le Bonapartisme. Certes Bonaparte pouvait faire référence à César (et Lucien ne s'en privera pas dans son fameux Parallèle) mais le neveu dispose lui d'une doctrine cohérente. Elle repose sur le Mémorial de Sainte-Hélène paru en 1823. Las Cases a-t-il arrangé les propos de Napoléon dans un souci de propagande ? C'est probable. Le Mémorial n'en offre pas moins quelques idées fortes.

Le Bonapartisme c'est le retour à l'ordre au sortir de l'anarchie. C'est ce que Napoléon explique à Las Cases et que reprend Louis-Napoléon : « Mon nom est le gage du pouvoir fort et stable, de la bonne administration ». Ce principe d'ordre fait bon ménage avec un programme libéral. Napoléon n'affirme-t-il pas devant Las Cases : « Rien ne saurait désormais détruire ou effacer les grands principes de notre Révolution. Ces grandes et belles vérités doivent demeurer à jamais tant nous les avons entrelacées de lustre, de monuments, de prodiges... Voilà le trépied d'où jaillira la lumière du monde. Elles le régiront ; elles seront la foi, la religion, la morale de tous les peuples, et cette ère mémorable se rattachera quoi qu'on ait voulu dire, à ma personne, parce qu'après tout j'ai fait briller le flambeau, consacré les principes, et qu'aujourd'hui la persécution achève de m'en rendre le Messie ». Autre point du programme : l'unification des peuples. Évoquant l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, Napoléon déclare à Las Cases : « J'eusse voulu faire de chacun de ces peuples un seul et même corps de nation. C'est avec un tel cortège qu'il eût été beau de s'avancer dans la postérité et la bénédiction des siècles ». Dernier principe : la gloire militaire. Elle imprègne le Mémorial et ne devait pas cesser de faire rêver. Le Mémorial a été lu et médité et finalement trop pris au pied de la lettre par Louis-Napoléon. Celui-ci a souhaité le compléter en développant la théorie du césarisme démocratique dans Des idées napoléoniennes, en 1839. Il y ajoute une dimension sociale avec sa brochure sur L'extinction du paupérisme, en 1844. Il écrit : « La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire. Elle est comme un peuple d'ilotes au milieu d'un peuple de sybarites. Il faut lui donner une place dans la société et attacher ses intérêts à ceux du sol ».

À la question « dictature ou monarchie ? », vient se superposer le conflit inévitable entre une tendance conservatrice et une tendance sociale. Le Bonapartisme est-il de droite ou de gauche ? Un certain Bonapartisme s'appuie sur les notables et l'Église, un autre se veut populaire et anticlérical. Ces ambiguïtés ont servi Louis-Napoléon dans sa conquête du pouvoir en 1848, elles sont à l'origine de la chute du Second Empire en 1870.

Article de Jean Tulard parue dans la Revue du Souvenir Napoléonien, n°400 de mars-avril 1995 (pages 21 à 25).